

**Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle  
pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section**

*Cette demande est faite par anticipation de la promulgation de la loi pour une école de la confiance, notamment l'adoption à l'article 3 d'un alinéa de complément de l'article L.131-8 relatif à l'assouplissement de l'assiduité. L'examen de cette demande et la réponse qui y sera apportée le seront sous réserve des dispositions finales adoptées par la loi et par le décret d'application. La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.*

Nom et Prénom de l'élève :

Ecole : René Pion

Année scolaire : 2019-2020

Responsable(s) de l'élève :

Commune : Trier sur Seine

Directeur/trice : M. Petit

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ demande que mon enfant soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi le ou les jours de classe cochés ci-dessous:

Signature :

Version générale		Si le contexte et les conditions de fonctionnement et le règlement intérieur de l'école le permettent		
<input type="checkbox"/>	Lundi	<input type="checkbox"/>	Lundi	<input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant reviendra à l'école entre 15H15 et 15H45 <input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe l'après-midi
<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant reviendra à l'école entre 15H15 et 15H45 <input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe l'après-midi
<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant reviendra à l'école entre 15H15 et 15H45 <input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe l'après-midi
<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant reviendra à l'école entre 15H15 et 15H45 <input type="checkbox"/> Ce jour, l'enfant ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe l'après-midi

Avis du Directeur de l'école		Décision de l'Inspecteur de l'Education nationale	Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable motif :  Date/signature du Directeur de l'école le :		<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable motif :  Date/signature/cachet de l'Inspecteur de l'Education nationale le :	<p>L'équipe éducative est réunie régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Une première réunion est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.</p> <p>Date prévue pour la réunion de la première équipe éducative: (peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par le directeur de l'école)</p> <hr/>